



Commune de
La Peyratte

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit le onze avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme PROTTEAU Joëlle, M. FRANCOIS Xavier, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, Mme PILLOT Marguerite, Mme BEAUFORT Magalie, Mme MICHEAU Séverine, M. JAMONNEAU Claude et M. GUILBAUT Bernard

Absents : Mme RECOUPE Sylvie, M. DUBOIS Victorien, M. GOURBEAU Benjamin et Me BUTET Laetitia

Pouvoir : M. DUBOIS Victorien a donné pouvoir à M. JAMONNEAU Claude
Me BUTET Laetitia a donné pouvoir à M. HERRIBERRY Dimitri

Secrétaire : Mme PILLOT Marguerite

Début de la séance à 20h30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2018 :
Aucune remarque

Vote 13 POUR

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande à débiter l'ordre du jour par la validation du projet de santé, étant donné la présence de Monsieur CESBRON Ronan, Directeur du Pays Sud Gâtine.

I / Validation du projet de la maison de santé

Arrivée de Madame MICHEAU Séverine à 21h00.

Monsieur CESBRON Ronan présente le comparatif entre la réhabilitation et le neuf :

Réhabilitation

- * travaux : 469 000 €
- * parking : 42 000€
- * achat bâtiment : 100 000 €

Soit un total de **611 000 €**

Financement à obtenir

DETR : 213 850 €
Région : 200 000 €
soit un autofinancement de 197 150 €

Neuf

- * travaux + parking : 693 980 €
- * achat terrain : 150 000 €

Soit un total de **843 980 €**

Financement à obtenir

DETR : 300 000 €
Région : 200 000 €
soit un autofinancement de 343 980 €

Madame BREMENT-MARQUIS Monique prend la parole exposant qu'il n'y pas de comparatif, il manque l'esquisse du neuf. Elle ne comprend pas pourquoi Monsieur le Maire s'entête pour une réhabilitation. Madame BREMENT-MARQUIS Monique trouve plus envisageable de se rapprocher, de se mutualiser avec la MAS et l'EHPAD et avoir une maison de santé fonctionnelle.

A l'ensemble des élus présents, il a été décidé de reporter la décision d'une semaine après avoir obtenu des chiffres précis concernant le rachat du terrain de Monsieur BABIN, ainsi que la réponse des Domaines pour le rachat du bâtiment des médecins. Une demande de chiffrage à Monsieur COGNY sera demandée pour l'environnement extérieur, entre autre la façade de l'ancien bâtiment.

II / Présentation et vote du Budget Primitif 2018 de la Commune et des budgets annexes

Le dossier de présentation est disponible en mairie.

Fonctionnement Recettes

Chp. Art	Libellé du compte	BP 2017	CA 2017	BP 2018
002	Excédent ant.reporté	687 253,74		964 750,77
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00	30 072,76	15 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES - VENTES DIVERSES	64 700,00	57 584,98	38 100,00
73	IMPOTS ET TAXES	543 700,00	561 743,40	535 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	343 603,12	363 892,83	325 000,00
75	AUTRES PRODUITS - GESTION COURANTE	28 100,00	30 692,38	28 050,00
76	PRODUITS FINANCIERS	30,00	15,06	30,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	348,94	700,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	1 012 133,12	1 044 350,35	941 880,00
	Excédent antérieur reporté + total FR	1 699 386,86		1 906 630,77

Fonctionnement Dépenses

Chp. Art.	Libellé du compte	BP 2017	CA 2017	BP 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	420 200,00	340 761,94	534 300,00
60	Achat et variations de stocks	118 200,00	81 730,40	136 700,00
61	Services extérieures	239 500,00	211 461,18	330 000,00
62	Autres services extérieurs	56 000,00	41 754,26	61 500,00
63	Impôts taxes et versement	6 500,00	5 816,00	6 100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	363 150,00	289 682,69	412 500,00
62	Autres services extérieurs	11 500,00	7 510,36	10 000,00
63	Impôts taxes et versement	4 300,00	3 776,23	5 100,00
64	Charges de personnel	342 850,00	278 396,10	397 400,00
014	ATTENUATION DE PRODUIT	8 000,00	6 584,00	9 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES			75 000,00
023*	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	805 336,86		752 270,35
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	89 100,00	81 022,80	87 700,00
66	CHARGES FINANCIERES	6 100,00	4 355,04	4 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 500,00		31 360,12
	TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	894 050,00		1 154 360,42
	Total FD + Total virement à la section d'investissement (023)	1 699 386,86		1 906 630,77

Investissement Dépenses

Chp/Art	Libellé du compte	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	Déficit antérieur reporté	108 677,80		EXCEDENT
041*	OPERATION PATRIMONIALE			83 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	48 000,00	43 714,64	48 000,00

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 548,00	14 859,60	14 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	202 292,40	122 615,58	293 950,00
27	Autres immobilisations financières	71 020,20		133 704,35

Investissement Dépenses – par opérations (suite)

Chp/Art	Libellé du compte	BP 2017	CA 2017	Reste à réaliser	BP 2018
Op - 0126	Eglise Notre Dame	352 403,39	13 341,60	36 661,79	250 000,00
Op - 0131	Réhabilitation du Mille Club	304 761,20	13 936,08	38 155,12	250 000,00
Op - 0132	Extension EHPAD LES ROCS	149 500,00	12 576,00		136 500,00
Op - 0133	Aménagement Les Coudrelles	55 000,00	1 722,00	48 278,00	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 109 051,99	222 765,50		1 209 154,35
	TOTAL INVESTISSEMENT (avec RAR) + DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	1 344 752,70			1 336 177,26

Investissement Recettes

Chp. Art	Libellé du compte	BP 2017	CA 2017	BP 2018
021	Virement de la section de fonctionnement	795 336,86		752 270,35
001*	Excédent reporté			80 576,06
041*	OPERATION PATRIMONIALE	29 549,71		83 000,00
10	DOTATIONS - FONDS DIVERS	401 120,39	389 056,09	81 476,85
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	118 745,74	22 963,27	336 854,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		269 125,17	501 330,85
	TOTAL IR + RAR (2000 €) + excédent + virement	1 344 752,70		1 336 177,26

VOTE : voix 13 POUR

- Approuve les budgets primitifs 2018 de la commune, et des budgets annexes

III / Convention des prestations de services à titre gratuit à l'entretien des équipements municipaux affectés à l'exercice des compétences communautaires

Monsieur le Maire donne lecture de la convention reçue de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. La Communauté de Communes ne disposant pas des moyens internes nécessaires pour assurer les travaux d'entretien réguliers des équipements affectés à l'exercice de ses compétences, il est prévu, dans un souci de mutualisation et d'efficacité des moyens d'action, de confier cet entretien à la commune d'implantation des équipements.

Pour la Commune de La Peyratte, sont concernés, les équipements suivants :

Equipement	Adresse
Relais de l'Enfance	1 Place des Marronniers
Ecole maternelle « Le Grain de Sable »	8 Rue des Quatre Vents
Ecole primaire « Léon Lagarde »	1 Place des Marronniers

Une convention de prestation de services, conclue à titre gratuit, pour une durée de 2 ans, renouvelable par reconduction expresse, prévoit les conditions d'exécution des prestations.

VOTE : voix 9 CONTRE 4 ABSTENTIONS

- N'approuve pas les termes de la convention de prestations de service à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires,
- N'autorise pas Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

IV / Redevance maison de retraite 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir le montant de la redevance annuelle pour l'année 2018. Pour mémoire, redevance 2016 : 111 410 €, redevance 2017 : 111 410 €.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas augmenter la redevance.

Aussi, le montant de la redevance annuelle 2017 s'élèvera à 111 410 €, payable trimestriellement soit 27 852,50 € par trimestre.

VOTE : voix 13 POUR

- d'approuver le montant de la redevance annuelle soit 111 410 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

V / Renouvellement de la convention de mise à disposition de la licence IV

La présente convention a pour objet la mise à disposition de la licence IV de la commune dont elle est propriétaire. Il est expressément stipulé que cette autorisation conventionnelle ne conférera aucun titre de propriété pour le preneur. La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, reconductible chaque année, à compter de sa signature.

Il est ajouté un article sur le prêt de matériel de la commune qui devra être remis après chaque manifestation. De plus, le matériel sera récupéré et rapporté par le preneur.

VOTE : voix 13 POUR

- Donne un avis favorable

INFORMATIONS DIVERSES

1) Madame BREMENT-MARQUIS Monique fait part de la zone économique La Petite Foye qui devrait être redynamisée. Une réflexion dans cette zone serait à envisager. Il est demandé de faire une motion et d'intervenir lors du prochain Conseil Communautaire.

FIN DE SEANCE 23H20